

Covid 25 mars: Cluzel fait le point sur les mesures handicap

Reconduction automatique des droits AAH et AEEH, salaires des travailleurs d'ESAT maintenus, distribution de masques... Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat au Handicap, fait le point sur les dernières mesures handicap du 25 mars, en 5 min et en vidéo.
26 mars 2020 • Par Cassandre Rogeret / Handicap.fr

Dixième jour de confinement pour réduire l'épidémie de Covid-19. Après une première vidéo le 18 mars 2020 (article en lien ci-dessous), Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées, en publie une seconde pour rappeler les dernières mesures liées au handicap. En tête de liste : la prorogation automatique de six mois des droits à l'Allocation adulte handicapé (AAH) et à l'Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) « *s'ils arrivent à échéance pendant cette période* ». De même, les aides au logement seront tacitement reconduites. Leitmotiv : ne pas surajouter un souci administratif au problème sanitaire.

Prorogation de la PCH en cours ?

Quid de la Prestation de compensation du handicap ? « *Je travaille avec l'association des départements de France pour que les droits à la PCH qui arriveraient à terme soient, eux aussi, prorogés de six mois sans réexamen de la situation* », répond Sophie Cluzel. En outre, pour compenser la fermeture des accueils physiques des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), des permanences téléphoniques renforcées se mettent en place pour traiter les situations les plus urgentes et répondre aux questions et accompagner le retour de l'établissement vers le domicile, si nécessaire. « *C'est aussi important que nous puissions augmenter les solutions de répit ou d'accueil temporaire pour vous, familles, et nous sommes à la tâche, en ce sens* », assure la secrétaire d'Etat.

ESAT : salaires maintenus

Autre annonce, déjà connue : la rémunération des travailleurs d'ESAT, dont l'établissement est fermé et qui n'entrent pas dans les catégories des personnes à risques de complications sévères pouvant bénéficier d'un arrêt de travail indemnisé, sera maintenue. « *L'Etat compensera financièrement les ESAT confrontés à des réductions ou fermetures d'activité* », précise Sophie Cluzel. Quant à la distribution de masques, « *elle s'organise, notamment dans les établissements spécialisés pour personnes handicapées et les services à domicile* ». Une nouvelle particulièrement attendue pour ce secteur, oublié du Covid-19, et dont les professionnels sont envoyés sur le front, sans protection (article en lien ci-dessous). Enfin, la secrétaire d'Etat incite les personnes seules, « *à la moindre difficulté* », à « *saisir les services* »

de chaque commune, et notamment du Centre communal d'action sociale (CCAS).
« *Le gouvernement a demandé aux mairies d'activer leur plan pour prévenir l'isolement de toutes les personnes âgées ou handicapées* », souligne-t-elle.

FAQ actualisée en temps réel

Depuis le début du confinement, le 17 mars 2020, de nombreuses initiatives de solidarité fleurissent sur le territoire. « *Nous sommes en train de les recenser et les relaierons très bientôt sur un espace Internet dédié* », explique-t-elle avant de témoigner son soutien à « *tous les bénévoles qui se mobilisent pour apporter répit aux parents, solutions de garde d'enfants, écoute aux plus isolés* ». Pour suivre les actualités en temps réel, une Foire aux questions, alimentée par le Comité interministériel du handicap (CIH), est régulièrement actualisée afin de répondre aux interrogations des familles concernées par un handicap (article en lien ci-dessous).